



REGLEMENT PARTICULIER

11^{ème} SLALOM-POURSUITE DE LOHEAC

13 & 14 juillet 2024

*Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.
Il est vivement recommandé de se référer à la Charte des Slaloms, disponible dans les Ligues.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BRETAGNE organise le dimanche **14 juillet 2024** avec le concours de l'**Association Sportive du Rallycross de Lohéac** en partenariat avec l'**ASK de Lohéac** un slalom nommé : **11^{ème} Slalom Poursuite de Lohéac**

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France des Slaloms 2024
- Le Championnat de la ligue Bretagne Pays de Loire
- Le Championnat de l'ACO

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Bretagne Pays de Loire sous le numéro R29 en date Du 13 mai 2024, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N°..... en date du.....

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège	Mr Jacques TROMAS	Licence n° 12-02	128570
Commissaires Sportifs :	Mr Christian DAMS	Licence n° 12-01	2498
	Mr Bernard HAINRY	Licence n° 12-06	26574
Directeur de Course :	Mr Gilles MERLIOT	Licence n° 12-02	10396
Directeur de Course Adjoint :	Mr Guillaume COUSIN	Licence n° 12-10	206258
Resp. commissaire technique	M. Alain CULLERIER	Licence n°12-01	262947
Commissaire technique			
Commissaire technique			
Relations avec les concurrents :	Mme Chris FROGER	Licence n° 12-01	6578
	Mr Régis FRETTE	Licence n° 12-01	235827
Chronométrateurs :	Mme Stéphanie HENRY	Licence n° 11-06	37311
	M. Claude MILLOT	Licence n° 12-05	148448
Informatique :	Mr Patrick CHARON	Licence n° 11-06	24305

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le : **mercredi 10 juillet 2024 à 24h00 heures.**

Publication de la liste des engagés le : **vendredi 12 juillet 2024.**

Vérifications administratives : **Samedi 13 juillet 2024 : de 15h 30 à 19h 00**
..... **Dimanche 14 juillet 2024 : de 7h 30 à 08h 30**
..... Bureau du circuit de karting de Lohéac.

Vérifications techniques : **Samedi 13 juillet 2024 : de 15h 45 à 19h 15**
..... **Dimanche 14 juillet 2024 : de 7h 30 à 8h 30**

Réunion du Collège des Commissaires Sportif : **13 juillet 2024 à 18h 00** à la salle de réunion du circuit
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le : **13 juillet 2024 à 08h 00**
(à côté du Club House)

Essais non chronométrés le..... **14 juillet 2024 de 8h 00 à 10h00**
Briefing obligatoire des pilotes zone contrôle technique le..... **14 juillet 2024 à 10h15**
Essais chronométrés le..... **14 juillet 2024 de 10h30 à 12h30**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 14 juillet 2024 à : **12h 45.**

Course :

- 1^{ère} manche le : **dimanche 14 juillet 2024 à partir de 13h 30.**
- 2^{ème} manche à la suite.
- 3^{ème} manche à la suite.
- 4^{ème} manche à la suite. (sur décision du Directeur de course)

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le : **14 juillet 2024**, 15' après l'arrivée du dernier concurrent,

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) : **parking RKO** pour les groupes N, A, F 2000 et Loisirs, **Parc des vérifications** pour les groupes C, D & E...

Remise des prix le **14 juillet 2024**, une heure après l'arrivée du dernier concurrent, sur place.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications techniques nécessitant un démontage seront effectuées au Garage JOLY

Lohéac. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.
Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le:

14 juillet 2024 à 8h30.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Olivier GERAUD 27 Rue de la Mare 35880 Guignen

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard **le mercredi 10 juillet 2024 à 24h 00**. Si le nombre de demandes de participations reçues est supérieur au nombre autorisé, une liste d'attente sera établie. Sans avertissement du retard ou de l'absence d'un concurrent, passé le délai de fin de vérifications, les concurrents sur liste d'attente seront acceptés selon le nombre de places disponibles.

Les frais de participation sont fixés à :

100 € (avec publicité de l'organisateur)

200 € (sans publicité de l'organisateur)

Les concurrents s'engageant jusqu'au mercredi 3 juillet 2024 bénéficieront d'une réduction sur les frais de participation

de 20€, soit 80€ avec publicité de l'organisateur

de 50€, soit 150€ sans publicité de l'organisateur

Les engagements devront **obligatoirement être accompagnés des frais de participation** : tout engagement non accompagné des droits d'engagement sera automatiquement placé en fin de liste d'attente.

Les concurrents du groupe Loisir doivent également respecter les procédures ci-dessus (dates et frais).

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est inférieur à **80**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents désirant participer avec une « licence à la journée » (Titre de participation de 44€) devront fournir lors des vérifications administratives un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile établi par un docteur en médecine inscrit au tableau de l'ordre des médecins et daté de moins de 6 mois**.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 125 dont 10 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC, Classic et Fol car

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau épreuves).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

Par contre un même pilote ne pourra pas utiliser 2 ou plusieurs voitures.

4.2.7. P Echappement

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir réglementation générale des slaloms et courses de côte.

- Publicité obligatoire :
- Publicité optionnelle : précisée par additif au début de l'épreuve

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le 10eme Slalom de Poursuite de Lohéac a le parcours suivant : un tour $\frac{3}{4}$ du circuit selon le plan joint.
Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard des slaloms.

Départ : avant les stands (sens habituel),

Arrivée : matérialisée sur le parcours.

Longueur du parcours : 1975 mètres.

6.5 P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés derrière les stands du circuit et dans le camping.

Les concurrents devront se conformer aux indications données par les commissaires d'accueil.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du samedi 13 juillet 2024 à 10 heures.

Les remorques seront garées sur le parking réservé à cet effet (indications sur place)

Pour la tranquillité de chacun, l'accès au paddock sera fermé aux véhicules à partir de 22 heures.

6.6 P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7 P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés à l'accès du Bâtiment Administratif.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8 P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera organisée à la Salle de réunion, présence permanente.

Téléphone permanence n° 02.99.34.03.88

Centre de secours le plus proche : Caserne des pompiers 35550 PIPRIAC, tel 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Il est interdit aux pilotes de chauffer mécaniquement leurs pneus, avant le départ. L'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout système analogue est interdite

ARTICLE 8P. PENALITES

Conformément à la réglementation générale des slaloms.

Quille de parcours renversée ou déplacée : 2 secondes.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des 4 manches. Les ex-aequo seront départagés par la 2^{ème} manche, puis la 3^{ème}, puis la 4^{ème} puis l'essai chrono.

Les classements provisoires seront affichés à la fin de chaque manche et un quart d'heure après l'arrivée du dernier concurrent et seront établies de la façon suivante :

- 1 classement général, (hors Loisir, VHC et Classic)
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir
- 1 classement pour la catégorie VHC.
- 1 classement pour la catégorie Classic.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1 P. PRIX

Pas de remise de prix financière au classement scratch, groupe, classe et féminin.

10.2 P. COUPES

Les prix sont accompagnés d'une coupe (cependant les coupes groupe et classe ne sont pas cumulables)

Une coupe sera attribuée par tirage au sort à deux commissaires.

10.4P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.

Plan de la piste du 11ème Slalom de Lohéac 14 Juillet 2024

